

spécialement aux petits preneurs, comme étant les plus sûrs pour couvrir son emprunt.

Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, c'est par pis-aller que M. Rattazzi implore les Italiens. Il eût mille fois préféré émettre à l'étranger, à quelque nation que ce fût, à quelque taux que ce fût, un bon et bel emprunt bien avoué.

Mais, et nous en donnions la raison dans l'un de nos derniers bulletins, le ministre a trouvé close la caisse de tous les financiers de l'Europe, à commencer par ceux de notre pays.

C'est alors que force lui a été de se retourner vers l'Italie et de faire contre fortune bon cœur.

Nous avons sous les yeux la circulaire que le président du conseil vient d'adresser aux "directeurs domaniaux" et "intendants des finances" et dans laquelle sont réglées les dispositions à prendre "pour la vente des biens dévolus au domaine" par la loi nouvelle.

Ce document entre dans une foule de détails fort minutieux destinés à faciliter autant que possible l'opération. Il est inutile de les énumérer ; mais ils prouvent une fois de plus que M. Rattazzi entend travailler *con amore* à la réalisation de son projet.

Tout est donc préparé et prévu.

Résumons-nous et concluons.

Nous croyons avoir démontré que la loi nouvelle est injuste ; de plus, qu'elle est inutile. De ce double fait, il est aisément de conclure qu'elle doit prendre place à côté de la loi Pica, dans le dossier si volumineux déjà des actes iniques accomplis depuis bientôt huit ans par le gouvernement piémontais.

Reste à voir comment l'Italie va correspondre aux projets spoliateurs du ministère.

Or, nous posons les questions suivantes :

Croit-on qu'en face des menées du parti d'action, lequel se soucie bien peu des biens des moines, mais veut leur tête, à la veille peut-être de bouleversements terribles, les Italiens aient assez d'enthousiasme d'abord pour M. Rattazzi et de tranquillité ensuite pour s'occuper de questions financières ?

Croit-on, de plus, qu'il ne puisse arriver qu'avant même l'émission des titres nouveaux, émission qui aura lieu, dit-on, dans deux mois, le trésor italien se trouve tellement à sec qu'on soit obligé de recourir à une autre émission, celle du papier-monnaie qui mettrait l'embargo sur l'opération ministérielle ?

Croit-on enfin, et ceci répond à l'objection qui se formulerait ainsi : M. Rattazzi réussira peut-être,—croit-on qu'en admettant, par impossible, que l'opération se fasse, les 400 millions qu'en retirerait le ministre des